



Canadian
human rights
commission

Commission
canadienne des
droits de la personne

Droits de la personne, maladie mentale et dépendance aux substances

Atelier « Apte à voler »

7 juin 2017

Rebecca Gowan

Conseillère principale en politiques

Commission canadienne des droits de la personne

Mandat

- « *Promouvoir et protéger les droits de la personne* »

Autorité

- Appliquer la Loi canadienne sur les droits de la personne (LCDP) et la Loi sur l'équité en matière d'emploi.

Compétence fédérale

- Employeurs et fournisseurs de services sous réglementation fédérale dans les secteurs public et privé



Protection contre la discrimination

- La LCDP interdit la discrimination fondée sur 12 motifs de distinction illicite, comme la déficience.
- La maladie mentale et la dépendance aux substances font partie des déficiences protégées par la législation sur les droits de la personne.
- Les membres du personnel qui ont ces déficiences ont le droit d'obtenir des mesures d'adaptation de la part de leur employeur.



Maladie mentale et dépendance aux substances en milieu de travail

L'employeur a les obligations suivantes :

- ✓ Se renseigner sur une possible déficience
- ✓ Éviter que des membres de son personnel subissent de la discrimination
- ✓ Prendre des mesures d'adaptation qui ne constituent pas une contrainte excessive



Mesures d'adaptation dans des cas de maladie mentale et de dépendance aux substances

Principes essentiels et principaux points à considérer :

- Dignité, personnalisation et inclusion
- Stigmatisation et peur de la discrimination
- Possibilité d'une déficience qui demeure épisodique ou qui comporte un risque de rechutes
- Déni (dans les cas de dépendance à l'alcool ou à une autre drogue)





Facultés affaiblies au travail

Un guide sur les mesures d'adaptation
pour la dépendance aux substances

Par la Commission canadienne
des droits de la personne



Canadian
human rights
commission

Commission
canadienne des
droits de la personne

Faire face à la dépendance aux substances au travail en cinq étapes

Obligation d'adaptation

Faire le nécessaire pour traiter différemment quelqu'un de manière à éviter la discrimination.



1
Reconnaître les signes



2
S'en parler



3
Obtenir les renseignements médicaux pertinents et en tenir compte



4
Prendre des mesures d'adaptation



5
Faire un suivi et les ajustements nécessaires

Maintenant en ligne sur notre site Web

Facultés affaiblies au travail :
un guide sur les mesures d'adaptation pour la dépendance aux substances



Commission
canadienne des
droits de la personne

Canadian
human rights
commission

www.ccdp-chrc.gc.ca



Dépendance aux substances : l'adaptation en cinq étapes

Étape 1 | Reconnaître les signes

Étape 2 | S'en parler

Étape 3 | Obtenir les renseignements médicaux pertinents
et en tenir compte

Étape 4 | Prendre des mesures d'adaptation

Étape 5 | Faire un suivi et les ajustements nécessaires



En ligne sur notre site Web | www.chrc-ccdp.gc.ca

- « **Facultés affaiblies au travail** – *Un guide sur les mesures d'adaptation pour la dépendance aux substances* »
- « **L'adaptation, ça se travaille!** » (application en ligne)
- Webinaires
 - « *Créer un milieu de travail inclusif* »
 - « *L'obligation de prendre des mesures d'adaptation* »
 - « *La gestion du retour au travail* »



Personne-ressource à la Commission

Rebecca Gowan

Conseillère principale en matière de politiques

rebecca.gowan@chrc-ccdp.gc.ca



Canadian
human rights
commission

Commission
canadienne des
droits de la personne